

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 30 JANVIER 2006**

L'an deux mil six, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET, Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, C. CORMILLOT, MM. P. TISSERAND, F. THIBAUT, Mmes Ch. JEAUGEY, MM. A. BŒUF, C. MARCEAU, S. GARNIER, A. AUFFRET.

Excusé(e)s : Mme S. BEN AIM (procuration à Henri GAUDE), M. J.M. GARCIA (procuration à Michel MAILLOT), Mme M. BIGEARD (procuration à Jean-Marc COLLET), Mme A. DEMANGEON (procuration à Bruno LEON).

Absents (es) : M. M. DUCHAMP, Mme Ch. BRUNEL, M. Ch. WIEDER

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 5 janvier 2006.

2°) Mme Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

3°) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

4 °) BUDGET PRIMITIF GENERAL 2006 :

Monsieur Michel MAILLOT demande à Bruno LEON, Adjoint aux budgets, de présenter le budget primitif général 2006 qui a été élaboré dans un contexte d'incertitudes financières de par la fermeture du site de LINPAC, dans le respect des engagements pris par la municipalité et conformément aux orientations du débat budgétaire 2006 qui s'est déroulé le 5 janvier 2006.

Monsieur Bruno LEON, Adjoint aux budgets, présente le budget primitif 2006 qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 449 931 €.

Les dépenses réelles c'est-à-dire sans l'autofinancement s'élèvent à 3 029 931 € en 2005. Déduction faite des intérêts courus non échus, elles s'élèvent à 2 965 368 €, soit une progression globale de 2.17 % par rapport à 2005.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » : 848 978.20 € - progression de 3.67 % par rapport au BP 2005. Réactualisation des crédits carburant, gaz, fuel, achat des repas au restaurant scolaire et entretien des voies et réseaux

Le chapitre 012 « Charges de personnel et assimilé » : 1 521 010 € - progression de 5.31 % par rapport au BP 2005.

Cette progression prend notamment en compte l'augmentation des frais d'assurance du personnel, les nouvelles charges patronales (0.4 % d'augmentation de CNRACL) et le maintien du régime indemnitaire. De plus, il a été budgété un poste en double pour le remplacement d'un agent

qui part en retraite en fin d'année, et pour lequel un travail en commun sur plusieurs mois sera nécessaire.

Le Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 398 362.80 € - augmente de 5 569.80 €. Il s'agit entre autre des subventions versées aux associations. Bruno LEON rappelle que les indemnités des élus ne représentent que 0.2 % du budget de la collectivité.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » : 40 350 € - diminution de 9 850 € ; Il s'agit du reversement des taxes d'électricité au SICECO. Le crédit inscrit correspond au crédit réalisé en 2005.

Le chapitre 66 « Charges financières » : 64 300 € - diminution de 43 %.

Il n'y a plus d'écriture relative aux intérêts courus non échus 2006, suite à la réforme du plan comptable. De plus, les intérêts de la dette sont en 2006 de 85 000 € alors qu'ils étaient de 122 500 € en 2005. Cette diminution est obtenue grâce, d'une part, à la renégociation des emprunts réalisés en 2004 et, d'autre part, au fait qu'aucun emprunt n'a été réalisé depuis 3 ans.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 2 020 € - il s'agit des prix attribués par la Ville exemple : maisons fleuries.

OPERATIONS D'ORDRE :

Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » diminue de 232 704 €. Il est rappelé que pour le budget 2005, était inscrite la vente de l'ancien presbytère et du terrain pour l'accueil System Group pour un montant de 297 000 €.

Le chapitre 68 « Dotation aux amortissements » augmente de 1 980 €. Ceci est dû aux investissements réalisés en 2005 qui donnent lieu à des amortissements.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur Bruno LEON indique que n'étant pas en possession des documents fiscaux définitifs et des notifications de dotation de l'Etat, les recettes de fonctionnement ont été estimées à partir des recettes encaissées en 2005. Ces montants ont été majorés à + ou - 2 % et prennent en compte les éléments figurant dans la loi de finances 2006.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 2 134 239 € soit une progression de 13.63 % par rapport au BP 2005.

Les dépenses d'investissement peuvent se décomposer comme suit :

- 1) le remboursement de la dette en capital pour un montant de 354 550 € (340 000€ en 2005) - augmentation due aux négociations de prêts notamment sur les taux mais aussi la durée. Les intérêts de la dette diminuent mais le capital augmente car le remboursement du capital se fait plus rapidement.
- 2) Les dépenses d'équipement 1 779 689 €
 Pour 2006 il est prévu :
 En sports : 778 636 € Aménagement de la plaine de jeux (766 636 €), robot piscine (8000 €), et acquisition de buts de foot (4000).
 Poubelles, bancs protections de voirie : 8700 €.
 Eclairage public : 40 000 €.
 Matériel pour voirie, espaces verts et signalisation : 9 200 €.
 En culture : mobilier pour bibliothèque : 700 €.
 Affaires scolaires : 27 900 € mobilier, matériel informatique, rénovation d'une salle de classe.
 Crédit de 4 000 € pour mairie.

Les crédits de voirie 2006 : 429 600 €

Programme voirie 2006 pour 400 000 € avec une étude pour création d'un lotissement en zone industrielle et divers petits travaux.

Les crédits d'investissement pour espaces verts : 21 185 €

Petit matériel et plantations : 6 185 € - achat d'un véhicule 15 000 €.

Les crédits pour bâtiments communaux : 350 300 €

Il s'agit de crédits pour :

- Eglise 1^{ère} tranche : 253 000 €
- Remplacement de la chaudière qui alimente la mairie et Charbonnel. En fait, il y aura une chaufferie pour Charbonnel 52 000 €, la mairie sera alimentée par l'espace Emploi.
- Construction chaufferie (bâtiment proprement dit) : 8000 €
- Acoustique Plafond Gymnase A. France : 7000 €
- Ventilation maison des associations : 24 000 €. Il s'agit d'une première tranche, l'estimation totale s'élevant à 70 300 €
- Divers travaux dans bâtiments 6 300 € (sanitaires à Matisse)

Acquisition foncière : 100 000 €Les recettes d'investissement : 2 134 239 € :

- 1) Autofinancement par la section de fonctionnement : 420 000 €.
- 2) Emprunt 650 000 €.
- 3) Dotations et fonds propres : 222 758 € - récupération de la TVA de 2004 et taxe locale d'équipement.
- 4) Amortissements : 134 130 € - écriture d'ordre.
- 5) Subventions et D.G.E demandées : 707 351 €.

Monsieur MARCEAU indique qu'il observe une maîtrise des dépenses de fonctionnement, qu'il faut faire très attention qu'il n'y ait pas de dérives au niveau des frais de personnel, et demande pourquoi dans le budget il y a un prêt au taux de 5.5 % alors que les emprunts ont été renégociés.

Il fait part de son inquiétude car on ne prend pas en compte les pertes fiscales avec le départ de LINPAC. Il pense qu'il aurait été souhaitable de dégager des fonds pour la promotion de la ville en terme industriel et commercial. (vidéo, film) Il pense que le budget a été établi « comme si rien ne s'était passé » donc il s'abstiendra.

Monsieur Bruno LEON indique que concernant le personnel municipal, la ville se situe dans un ratio légèrement inférieur aux villes de la même strate. Il rappelle que la maîtrise des frais de personnel est également dépendante des différentes décisions et négociations au niveau national. De plus comme beaucoup de collectivités, la moyenne d'âge n'est pas très basse et un certain nombre d'agents sont en fin de carrière ce qui génère des rémunérations plus élevées.

Concernant les effectifs, il y a eu des recrutements pour tenir compte des charges réelles de service notamment dans les écoles et au restaurant municipal.

Concernant les recettes fiscales, la ville a anticipé la perte fiscale de LINPAC puisque nous avons enregistré une perte des bases fiscales à hauteur de 25 % en 2004 ainsi qu'une autre baisse en 2005.

Pour ce qui concerne les emprunts restant au taux de 5 %, Bruno LEON précise qu'ils ont fait l'objet d'une étude en 2003-2004, mais compte tenu du capital restant dû, l'indemnité de sortie de contrat était trop importante par rapport au gain et à l'écart de taux.

Michel MAILLOT précise que l'impact financier de cette entreprise a été pris en compte, puisqu'actuellement une réflexion est lancée pour étaler certaines réalisations dans le cadre du Pays, ceci étant lié à LINPAC.

Concernant la communication, Monsieur MAILLOT précise que depuis 2004, date à laquelle un accord avait été passé pour une installation à Saint apollinaire, il a rencontré plusieurs personnes intéressées à l'époque pour s'installer sur le site. (industriels, commerçants, promoteurs).

Le développement économique qui est une compétence intercommunale, a été porté par la Communauté de communes pour le développement de la zone de Til Châtel.

Dès que l'implantation du parc de Til Châtel a été faite, il a personnellement fait les Salons tant à Dijon qu'à Lyon et Paris pour promouvoir la zone au niveau national. Cette promotion a été relayée par Bourgogne Développement dans des salons étrangers (Barcelone, Munich) et également par Dijon développement.

Une plaquette sur le Parc d'activités de Til-Châtel a été réalisée et diffusée largement.

En ce qui concerne d'éventuelles implantations commerciales, Michel MAILLOT précise qu'il faut être vigilant pour ne pas déstabiliser le commerce local, en particulier le commerce du centre ville.

Monsieur MARCEAU est favorable à l'opération de promotion intercommunale.

A la demande de Monsieur MARCEAU, Monsieur MAILLOT précise que la ré industrialisation du site LINPAC sera une convention à intervenir entre l'Etat et la société. Cette convention arrêtera le périmètre de communes alentours sur lesquelles pourraient être créés des emplois.

Le terme réindustrialisation est un terme légal mais qui ne signifie pas que le site sera de nouveau occupé par des activités industrielles. On peut très bien prévoir une autre destination à ce site. Le gel des terrains pourrait être envisagé comme moyen de pression vis-à-vis de LINPAC mais n'est absolument pas souhaité, l'objectif étant de recréer de l'activité sur ce site très bien placé au centre de notre agglomération.

A la demande de Monsieur MARCEAU, Monsieur MAILLOT indique que pour la reprise du site, la municipalité n'est pas dans le cadre de la négociation de 2004 où la reprise du site était liée à la construction d'une usine à Saint Apollinaire avec le personnel en place.

Concernant la Société BOCAPLAST, cette dernière est en location jusqu'en novembre prochain et a la possibilité d'acheter ou de s'installer ailleurs. Etant précisé que le déménagement du rotomoulage est très complexe, a un coût très important et n'est pas souhaité par les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise.

En réponse à Monsieur MARCEAU, François THIBAUT pense que dans cette affaire, nous ne sommes plus dans des logiques industrielles mais uniquement dans une logique financière qui échappe de loin aux différents partenaires institutionnels locaux.

Monsieur Michel MAILLOT propose le vote du budget primitif qui est adopté par 20 voix pour 4 absentions de la liste « Entrepreneons Ensemble ».

5) BUDGET EAU :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le budget primitif 2006 Eau qui s'équilibre en exploitation à 150 177 € et en investissement à 310 433 €, dont annuités de la dette 45 486 €.

Les travaux d'investissement prévus en 2006 : 192 556 €

- Rue Dominique Ancemot :	68 172 €
- Place général Leclerc pour un montant :	29 900 €
- Reprise de 36 branchements de plomb :	64 584 €
- Travaux rue Anatole France :	23 920 €
- Alimentation SCI du colombier :	5 980 €
- Immo. Financières T.V.A. :	71 751 €

Les recettes d'investissement : 310 433 €

- Subventions :	18 174 €
- emprunts :	3 794 €
- Immo. Financières TVA :	71 751 €
- Autres immo. Financières TVA :	82 431 €
- Amortissements :	42 100 €
- Autofinancement :	92 183 €

Les dépenses d'exploitation : 150 177 €

- Droit de passage :	200 €
- Impôts et taxes :	4 000 €
- Intérêts des emprunts :	11 694 €
- Dotation amortissement :	42 100 €
- Autofinancement :	92 183 €

Les recettes d'exploitation : 150 177 €

- produit des surtaxes :	140 000 €
- ICNE contre-passation :	4 686 €
- Produit de gestion courante :	3 700 €
- Subventions transférées :	640 €
- Subvention :	1 251 €

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 192 556 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 92 183€ (soit un autofinancement de 92 183 € sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter la surtaxe eau).

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2006.

6) BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le budget primitif 2006 qui s'équilibre en exploitation à 142 699 € et en investissement à 366 373 €.

Les dépenses d'investissement : 366 373 €

Annuités de la dette : 33 399 €

Les travaux d'investissement prévus en 2006 : 265 512 €

- Assainissement r. Ancemot :	124 384 €
- V. Hugo pour un montant :	57 408 €
- 15 suppressions regards mixtes :	53 820 €
- Lotissement Z.I. :	23 920 €
- Alimentation SCI du colombier :	5 980 €
- Immo. Financières T.V.A. :	67 462 €

Les recettes d'investissement : 366 373 €

- subventions :	72 176 €
- ICNE :	2 419 €
- Immo. Financières TVA :	67 462 €
- Autres immo. Financières TVA :	89 686 €
- Amortissements :	38 500 €
- Autofinancement :	96 130 €

Les dépenses d'exploitation : 142 699 €

- Intérêts des emprunts :	8 069 €
- Dotation amortissement :	38 500 €
- Autofinancement :	96 130 €

Les recettes d'exploitation : 142 699 €

- produit des surtaxes :	140 000 €
- Charges financières :	2 699 €

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 265 512 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 96130 € (soit un autofinancement de 96 130 € sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter la surtaxe eau).

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2006.

7) DEMANDES D'AIDES FINANCIERES :

Sur proposition de Monsieur Michel GASNIER, Adjoint aux Bâtiments, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les projets présentés et sollicite les aides financières auprès des différents partenaires à savoir :

Rénovation de l'Eglise :

Aide du Conseil Régional :	15 000.00 €
Aide du Conseil Général :	21 350.00 €
Dotation Globale d'équipement (Etat)	105 663.50 €

Construction d'un pôle emploi service :

Aide du Conseil Général :	35 446.00 €
Dotation Globale d'équipement (Etat)	129 000.00 €

Acquisition matériel multimédia école Anatole France :

Dotation Globale d'équipement (Etat)	4 400.00 €
--------------------------------------	------------

Toiture Carnot :

Aide du Conseil Général :	11 799.00 €
---------------------------	-------------

Construction d'une chaudière bâtiment Charbonnel :

Aide du Conseil Général :	15 217.00 €
---------------------------	-------------

Ventilation de la maison des Associations :

Aide du Conseil Général :	7 023.00 €
---------------------------	------------

8) CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DES HALLES A LA COVATI :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la COVATI a la compétence « tourisme », que dans le cadre du Pays, une aide financière peut être apportée pour l'aménagement de ce bâtiment en Office de tourisme à l'étage et en halles au rez de chaussée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention de mise à disposition des halles. A la demande de Messieurs François THIBAUT et Claude MARCEAU, il est ajouté à l'article 10 « La commune récupèrera ce bâtiment dès que la compétence du tourisme ne sera plus exercée par la COVATI dans celui-ci ».

Le 31 janvier 2006
Le Maire,

Michel MAILLOT